

# L'ÉCHO DE ZUYDCOOTE

Juin

ZUYDCOOTE,  
ENTRE  
NATURE,  
PROJETS ET  
ÉNERGIE  
LOCALE



Ville de Zuydcoote





# PROGRAMME

JUIN  
03

*Grand jeu de piste\**  
BULLE DE ROMANS

*Dès 15h*  
• ÉCOLE DE ZUYDCOOTE

JUIN  
05

*Soirée musicale et dansante\**  
ZUYDCOOTE EN FÊTE

*19h*  
• SALLE ROBERT MERLE

JUIN  
14

*Concours de pêche*  
LA BOURRICHE ZUYDCOOTOISE

• CANAL DE FURNES

JUIN  
18

*Cérémonie du 18 juin*  
MAIRIE

*11h*  
• MONUMENT MAIRIE

JUIN  
21

*Brocante village*  
JUDCOOT'LUSSEN

*8h-17h*  
• RUE G. DE GAULLE

JUIN  
27

*Kenmesse\**  
APEEZ

*10h-14h*  
• ÉCOLE DE ZUYDCOOTE

JUIN  
28

*Concours de pêche*  
LA BOURRICHE ZUYDCOOTOISE

• CANAL DE FURNES

JUILLET  
04

*Permanence compostage\**  
CPIE

*9h30-11h30*  
• BASE DU SÉMAPHORE

JUILLET  
05

*Concours de pêche*  
LA BOURRICHE ZUYDCOOTOISE

• CANAL DE FURNES

JUILLET  
10

*Concert ABBA\**  
ZUYDCOOTE EN FÊTE

*19h*  
• PARKING PLAGE

JUILLET  
14

*Fête Nationale*  
MAIRIE

*11h*  
• MONUMENT MAIRIE

\*Evènement gratuit

# ZOOM SUR LA PLAGE

## DEVENEZ AMBASSADEUR DE LA DUNE

À l'approche de la saison estivale, de nombreux visiteurs viennent profiter des espaces naturels préservés de Zuydcoote, territoire classé Grand Site de France. En tant que Zuydcootois, nous pouvons tous être des ambassadeurs de notre environnement. Chacun peut devenir un acteur de la protection du milieu dunaire en partageant les bonnes pratiques et en assurant un relai d'info auprès des usagers. Par ces gestes simples, nous participons ensemble à la préservation de ce patrimoine naturel fragile et exceptionnel. Pour mieux comprendre les aménagements présents dans les dunes et leur utilité, voici quelques repères :



- Les oyats jouent un rôle essentiel dans la fixation du sable grâce à leurs racines profondes, contribuant ainsi à la stabilité des dunes.
- Les ganivelles permettent de canaliser les passages, de limiter le piétinement de la végétation et de favoriser l'accumulation du sable nécessaire à la formation des dunes

## SANITAIRE PLAGE

Retour de l'ouverture des sanitaires de plage chaque week-end de juin et de septembre (sous réserve des conditions météorologiques), ainsi que tous les jours en juillet et en août.

## EAU DE BAINNADE

L'ARS réalise chaque année le contrôle sanitaire des eaux de baignade à partir de valeurs bactériologiques relevées sur les sites de baignade du littoral. Sur les cinq dernières années, l'ARS a classé les eaux de baignade de Zuydcoote en qualité « Excellente ».



## SURVEILLANCE DE LA BAINNADE – SAISON 2026

- Avant-saison (du 1er mai au 1er juillet 2026)

Un poste d'appel sera ouvert de 14h à 18h les mercredis, samedis, dimanches, jours fériés et jours exceptionnels (notamment les 15 et 25 mai). Aucune zone de baignade surveillée ne sera alors mise en place.

- Pleine saison (du 2 juillet au 30 août 2026)

La zone de baignade sera surveillée quotidiennement par des nageurs-sauveteurs qualifiés, de 11h à 19h sans interruption.

- Après-saison (du 2 au 13 septembre 2026)

Un poste d'appel sera de nouveau ouvert de 14h à 18h les mercredis, samedis et dimanches, sans zone de baignade surveillée associée.

Pour la sécurité de tous, il est rappelé la signification des drapeaux hissés sur les mats aux abords des postes centraux :

- Drapeau vert : Baignade surveillée sans danger apparent.
- Drapeau jaune : Baignade surveillée avec danger limité ou marqué.
- Drapeau rouge : Baignade interdite.
- Drapeau violet : Pollution ou présence d'espèces aquatiques dangereuses, zone marine et sous-marine protégée.

# LES BONNS RÉFLEXES

## • Se balader avec son chien

Il est indispensable de ramasser les déjections de votre chien sur la voie publique, que ce soit sur les trottoirs, les rues ou les espaces verts. Laisser ces déchets peut nuire à la propreté et à la sécurité de nos rues, en particulier pour les enfants et les personnes âgées. Le non-respect de cette obligation est sanctionné par une amende de 35 €.

Afin de préserver la tranquillité des usagers ainsi que la richesse des espaces naturels, les chiens sont interdits sur la plage de Zuydcoote du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, y compris lorsqu'ils sont tenus en laisse. Cette interdiction s'applique également à la Dune Marchand.

En revanche, les chiens sont autorisés à l'est de la plage de Zuydcoote, entre la descente à bateaux et Bray-Dunes. Ils sont également admis dans la Dune Dewulf, à condition d'être tenus en laisse.



## • Tabac et nouvelles réglementations (1<sup>er</sup> juillet 2025)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, il est interdit de fumer dans de nombreux espaces publics extérieurs : parcs, plages, abribus, équipements sportifs, mais aussi aux abords des écoles, crèches, collèges, lycées et lieux accueillant des mineurs.



## • Entretien des trottoirs et caniveaux

Chaque propriétaire est responsable du trottoir et du caniveau bordant sa propriété. Il est important de balayer régulièrement et de débarrasser ces espaces des feuilles, de la boue ou des débris afin de permettre une circulation sécurisée pour tous.

Un entretien régulier contribue également à préserver la qualité du cadre de vie et à favoriser le bon écoulement des eaux pluviales, notamment lors d'épisodes météorologiques intenses.

## • Taille des haies et respect de la faune

Pour protéger la faune locale, il est essentiel de tailler haies et arbustes hors période de nidification, soit entre le 15 mars et le 31 juillet. Cela permet aux oiseaux et autres animaux de se reproduire en toute sécurité. Profitez des mois hors période de nidification pour entretenir vos plantations et maintenir des haies propres et ordonnées.

Pendant cette période, les agents municipaux se limitent à un lissage léger dans les rues de Zuydcoote, afin de ne pas gêner la libre circulation des véhicules et des promeneurs. Dans le souci de réduire l'impact sur l'avifaune, la commune a également investi dans du matériel électrique, plus silencieux et donc moins susceptible de perturber les oiseaux.

Afin de préserver la biodiversité, nous vous encourageons également à suivre cet exemple en limitant autant que possible la taille des haies et des arbustes durant la période de nidification.

